



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2016

MAIRIE D'AUBORD – PLAINTÉ CONTRE X SUR LE FONDEMENT DE LA MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI POUR MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ À UNE OBLIGATION DE SÉCURITÉ RESULTANT DE L'ABANDON, PAR LES DIVERSES PARTIES AU PROJET, DE LA RÉALISATION D'UN BASSIN ÉCRÉTEUR DE CRUES DU RIEU.

M. le Maire a reçu un courrier de la Mairie d'Aubord l'informant de la plainte déposée contre X. L'absence de réalisation du bassin écrêteur de crue prive la population du bassin versant du Vistre dont la commune fait partie, d'une protection efficace contre les inondations.

M. le Maire d'Aubord propose à la commune de Vestric et Candiac de le soutenir dans sa démarche.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de porter plainte contre X pour la non réalisation du bassin écrêteur de crue sur la commune d'Aubord.

OBJECTIF ZÉRO PHYTO

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) propose une Charte Régionale « objectif zéro phyto ».

Le conseil municipal à l'unanimité décide de s'engager dans la charte Régionale « objectif zéro phyto » et autorise M. le Maire à signer la dite charte.

SIVU DES GARRIGUES : modification du périmètre

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au retrait de la commune de St Mamert du Gard, à l'extension aux communes de Cabrières, Lédenon, Poulx, Saint Anastasie membres du SIVU du Gardon, à l'extension aux communes de Dions et la Rouvière au périmètre du SIVU des Garrigues.

SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD : modification du périmètre

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur l'extension aux communes de Nîmes et Uzès dans le périmètre du syndicat.

SITE DU PONT DU GARD : renouvellement de la convention de partenariat

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler pour 2 ans avec le site du Pont du Gard la convention concernant la gratuité d'accès au site et des conditions préférentielles en billetterie pour les grands évènements.

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : union des distilleries de la Méditerranée (UDM)

L'UDM (distillerie de vinaigrerie) sise à Vauvert souhaite installer une chaudière biomasse sur son site. Pour ce, une enquête publique doit avoir lieu. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur l'installation d'une chaudière biomasse sur la vinaigrerie de Vauvert.

SUEZ : rapport annuel du délégataire sur le service de l'eau et de l'assainissement année 2015

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité entérine le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement.

INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ.

La commune a la possibilité d'instaurer une redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer une redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz.

RESERVE PARLEMENTAIRE

M. le Député Gilbert COLLARD a dans le cadre de sa réserve parlementaire proposé d'inscrire des projets de la commune à la commission des finances de l'assemblée nationale. Le montant de la subvention attribuée s'élèverait à 15 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de constituer un dossier de subvention dans le cadre de sa réserve parlementaire du Député, il autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.